

# I.C.E.M.

# MANUTEC

*Pédagogie Freinet*

## Création Manuelle & Technique

AMELIORATION DU CADRE

Bordeaux Le 07 Juin 1981

DE VIE SCOLAIRE

Dossier mezzanines

L'Inspecteur de l'Académie  
de Bordeaux

Document n° 1

Directeur des Services départementaux de  
l'Education de la Gironde.

à

Monsieur le Maire  
de Toulenné.

Objet : Construction de mezzanines dans une classe de l'école primaire.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je donne un avis favorable pour le projet cité en objet, sous réserve que l'architecte de la commune signe le projet engageant ainsi sa responsabilité.

Document n° 2

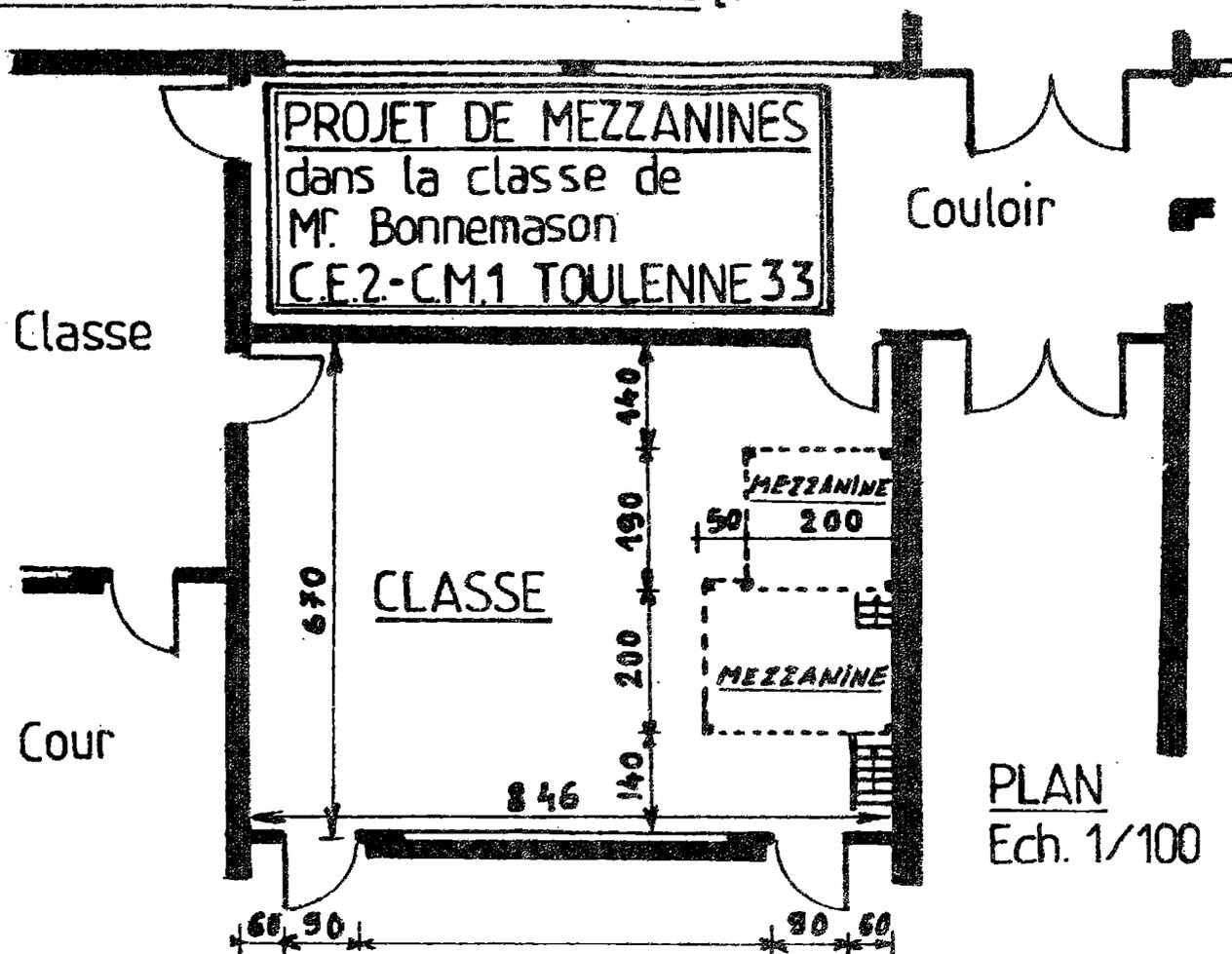
Devis pour aménagements

à réaliser bénévolement par les pères d'élèves dans la classe du C.E.2 - C.M.1 de M. BONNEMASON à TOULENNE(Gironde).

Fournitures bois - devis "Sodibois"-	2 160,98
Filet protection 14 m <sup>2</sup> à 30F ( estimation )	420,00
Rails de fixation, équerres pour étagères mobiles - 8 m <sup>2</sup> au mur ( estimation )	600,00
	<hr/>
	3 180,98

Très important : Depuis la note de service n° 81-305 du 24 Août 1981 parue au B.O. n° 31 du 3.9.81 ce type de projet d'amélioration du cadre de vie scolaire" peut être subventionné par l'autorité académique par une subvention forfaitaire d'un montant maximum de 20 000F. voir document n°6

## Amélioration du cadre de vie scolaire [B.O.n° 31 du 3/9/81]



### Document n°4 EXPOSE DU TRAVAIL PAR LE MAITRE

A la rentrée de septembre 1980 les enfants et moi-même nous sommes trouvés confrontés à un problème double.

Eux souhaitaient pouvoir réaliser sur un espace au sol de 8m sur 6 mètres les activités suivantes: lecture, théâtre, peinture, danse, gymnastique, imprimerie, bricolage, photo, audio-visuel.... tout en disposant chacun d'une place assise et d'un endroit où ranger leurs affaires personnelles.

Quant à moi je devais déterminer l'organisation matérielle et institutionnelle du groupe-classe.

Elle devait:

- .satisfaire le groupe des enfants et répondre aux contingences scolaires
- .être évolutive pour suivre l'évolution de l'organisation du groupe
- .être aidante dans l'organisation du travail

La démarche suivie fut celle du tâtonnement expérimental.

Nous avons cherché les moyens efficaces pour arriver à nos fins (savoir que l'on peut faire de cette manière, c'est une porte ouverte à la résolution des problèmes). Cette voie permit la maturation du groupe et des individus qui le composaient. L'adulte n'a pas été seulement observateur mais a agi aussi comme l'enfant en fonction de sa perception affective et de ses objectifs: à savoir développer l'épanouissement de l'individu et ses aptitudes à la vie sociale par une organisation coopérative de la classe qui permette à chacun de :

- .s'exprimer et se faire comprendre
- .écouter et laisser s'exprimer autrui en sachant reconnaître son point de vue
- .organiser et animer la vie d'un groupe

.aboutir à des décisions

.les observer mais aussi les modifier en comprenant, en maîtrisant les structures en place, en en créant de nouvelles.

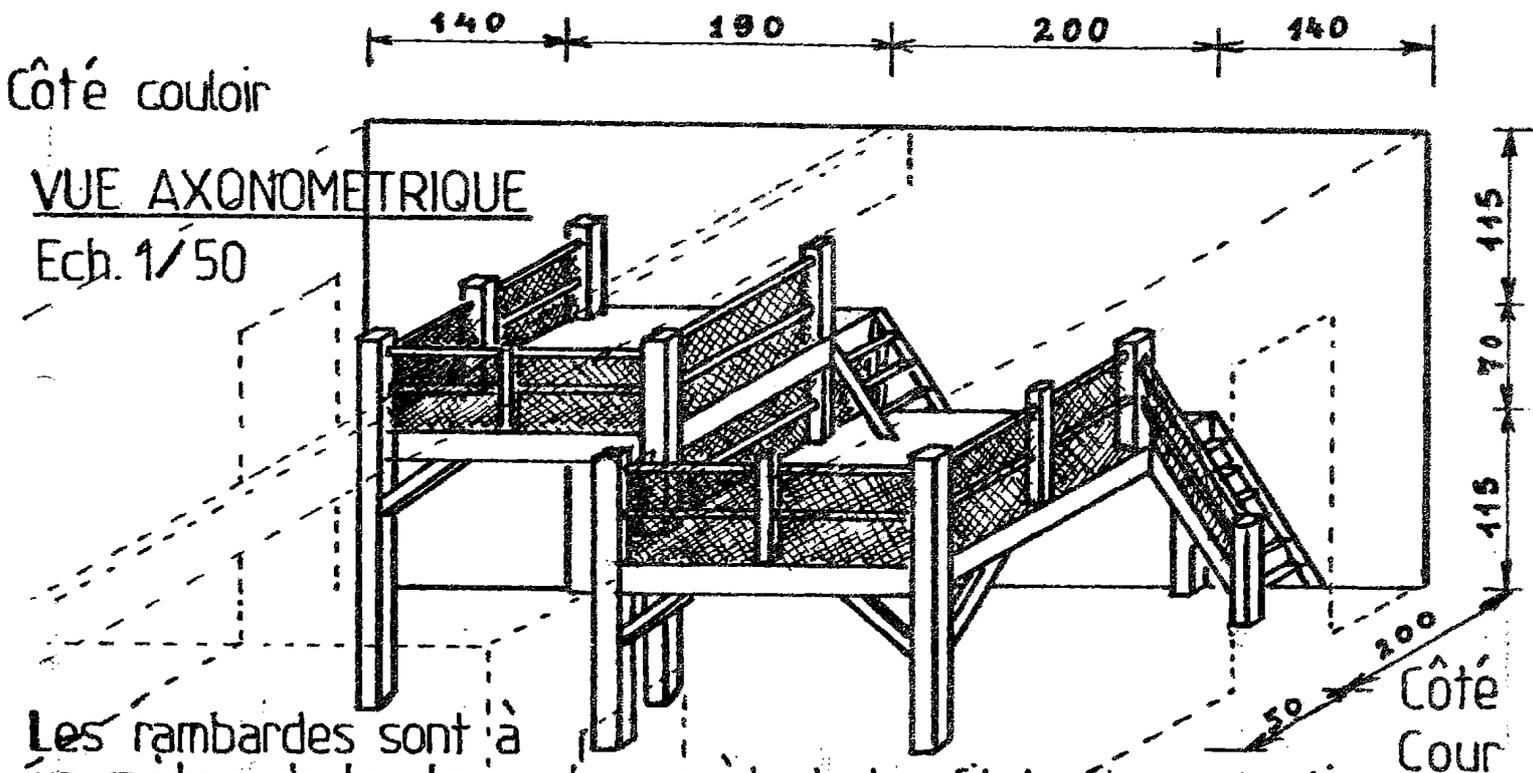
On touche ici au problème de la place, non neutre, de l'architecture dans l'organisation de la classe.

Comme le rappelait la circulaire n° 73-345 du 20 août 1973 parue au B.O.n° 32 du 26.09. et concernant l'aménagement de l'espace scolaire", il faut:

"...Songer que l'enfant doit à l'école apprendre à se situer dans l'espace, à y évoluer, à le modifier ou à l'adapter à ses besoins ou à ses possibilités physiques et qu'il faut donc lui offrir un cadre à sa mesure, suffisamment organisé pour permettre un facile repérage mais suffisamment plastique pour se prêter à d'éventuels remodelages..."

"...On peut essayer d'en faire (de l'école) un espace qui autorise certaines interventions de la part des utilisateurs prenant une valeur pédagogique et conduisant les enfants à plus de respect dans leur cadre de vie, dans la mesure où ils auront un peu participé à son élaboration (choix de certains matériaux, des dispositions de mobilier, participation à la décoration intérieure sous la conduite d'une autorité en la matière, aménagement des extérieurs, du cadre planté ou floral....)."

C'est dans cet esprit et en mettant à profit les propositions de travail en coopération avec l'association "Arc en rêve" faites par M.l'Inspecteur d'Académie dans une de ses circulaires, que le projet ci-joint soumis à approbation a pu voir le jour. Ajoutons que des pères d'élèves ont participé à ce travail et sont décidés à en assurer bénévolement et coopérativement la réalisation matérielle, un devis des fournitures nécessaires étant par ailleurs adressé à la municipalité de Toulonne en vue du financement de notre projet.



Les rambardes sont à un mètre de hauteur et possèdent des filets de protection.

La classe possède trois issues dont deux directement sur l'extérieur.

Les dégagements respectent deux unités de passage [1,40m.]

Atelier "ARC EN REVE" [atelier public d'architecture à l'usage des enfants] / Secteur I.C.E.M. Creation Manuelle et Technique.

ANNEXE III

Le projet d'amélioration du cadre de vie scolaire

- 1) Le dispositif qui suit vise à promouvoir la réalisation de petits travaux à l'initiative de chaque établissement avec la participation active de la communauté éducative et les aides extérieures qu'elle peut mobiliser. Il contribuera donc aux deux grands objectifs suivants :
  - l'ouverture des équipements scolaires sur l'extérieur et, notamment, sur le quartier ;
  - l'amélioration, par des moyens modestes mais personnalisés, du cadre de la vie scolaire de l'établissement.
- 2) La réalisation de ces petits travaux ne prétend, en aucune façon, régler les grands problèmes d'équipement dont souffre un nombre important d'établissements.
 

En effet, les grosses réparations, la résorption des bâtiments démontables vétustes, les problèmes posés par les grandes cités scolaires dégradées doivent trouver une solution dans le cadre général des procédures d'investissement, voire, par des mesures corrélatives de carte scolaire, permettant une meilleure répartition des effectifs.
- 3) L'objectif du projet personnalisé d'amélioration du cadre de vie scolaire est triple :
  - Il s'agit d'un projet mis au point par l'ensemble de la communauté scolaire, associant élèves, professeurs et autres personnels de l'établissement avec, si possible, une participation active des parents d'élèves.
  - Ce projet doit être l'occasion de procéder à une analyse des besoins d'amélioration qualitative des locaux ou des espaces extérieurs, afin de les rendre plus accueillants.
  - La conception même du projet comme œuvre collective sera l'occasion de s'ouvrir aux réalités extérieures, en recherchant les collaborations les plus variées auprès des personnes, parents d'élèves notamment, des associations, des services publics et des collectivités locales.
  - Enfin, le projet doit permettre de réaliser un certain nombre de travaux modestes, mais très utiles, de nature à améliorer le cadre de vie quotidienne dans l'établissement.

4) Les modalités pratiques peuvent être ainsi esquissées :

L'établissement scolaire (conseil d'établissement) examine un projet mis au point et conçu par les élèves et leurs professeurs dans une approche pluridisciplinaire. Lorsque ces projets sont cohérents avec les objectifs et contenus de l'enseignement à ses différents niveaux, ils peuvent se dérouler partiellement sur temps scolaire.

La mise au point du projet suppose des collaborations extérieures (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, unité pédagogique d'architecture, services techniques de la municipalité ou de l'Etat, autres établissements) capables de contribuer à la réalisation du projet.

La réalisation, en fonction de la tâche à accomplir, concerne l'ensemble des élèves ou une partie seulement de ceux-ci. Peuvent également y être associés les parents, les sections techniques d'autres établissements (qui peuvent réaliser des travaux relativement importants dans un établissement voisin, à la demande de celui-ci).

5) A titre indicatif, il est possible de donner quelques exemples de travaux qui entrent dans la catégorie évoquée plus haut :

- aménagement de foyers pour les élèves, de salles pour activités diverses (photo, modélisme...), de salles d'accueil, d'un local pour les associations ;
- aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs (cour de récréation, préau, hall d'entrée, vestiaires...) ;
- réalisation d'éléments de mobilier urbain ou de décoration intérieure.

L'intérêt de l'opération n'est pas de passer une « commande » pour une réalisation sous-traitée à l'extérieur, mais d'amener les élèves et l'ensemble de l'équipe éducative à réfléchir sur les besoins ressentis avec le plus d'acuité et d'en prendre en charge la réalisation avec des aides extérieures, qu'il appartient à l'établissement de mobiliser.

6) Le financement de tels travaux fait appel aux sources suivantes :

- l'autorité académique alloue à chaque établissement, qui aura mis au point un projet réalisable dans l'année, une somme forfaitaire d'un montant maximum de 20 000 F ;
- le choix de l'opération, le montant de la subvention seront fixés selon la procédure des projets d'actions éducatives avec le concours de l'ingénieur régional de l'équipement, conseiller du recteur ;
- cette somme pourra être complétée par :
  - les fonds propres de l'établissement,
  - des participations extérieures en argent ou en nature (collectivités locales, associations...),
  - et, naturellement, dans le cadre de la réglementation, l'« auto-production » de chaque établissement.

Ce projet de mezzanines a été élaboré par les enfants de C.E.2/C.M.1, aidés par leur instituteur M.BONNEMASON et deux animatrices de l'atelier "Arc en rêve" (atelier public d'architecture, d'urbanisme et d'environnement à l'usage des enfants) intervenant une matinée par semaine pendant un trimestre.

Les enfants désiraient aménager leur classe, pour répondre à cet objectif, ils ont dû passer par les différentes étapes du processus de production de l'espace:

°/élaboration d'un programme. Les enfants ont déterminé les différents coins qu'ils désiraient avoir dans la classe, puis ils les ont défini par les activités qui s'y déroulaient, l'emplacement nécessaire, mais aussi par des qualités d'ordre plus subjectif, plus sensible.

°/connaissance du lieu à aménager. Les enfants ont pris conscience de l'espace qui les environne de façon concrète: en le décrivant, en y déplaçant le mobilier, en le mesurant, en s'y déplaçant

Ils ont fait ensuite le plan et la maquette de la classe (donc les trois dimensions).

°/approche du problème constructif. Les enfants ont construit des maquettes de petites maisons en matériaux différents: bois, terre, argile, morceaux de sucre (notion de murs, poteaux, toits). Ils ont aussi fabriqué des cabanes à leur dimension.

°/travail sur l'espace à créer, en le réduisant: à partir de la maquette de la classe et de son mobilier, recherche en volume avec des personnages à l'échelle (au dixième).

Ce n'est pas un bilan mais un résumé très rapide du travail par les enfants et de la démarche qu'ils ont suivie.

L'objectif était d'aider les enfants à concevoir eux-mêmes leur espace, à le connaître, comprendre un volume, ce qui le constitue, comprendre les qualités d'un espace, en préciser l'importance.

Les enfants travaillaient individuellement, en petits groupes ou en grands groupes. Ils ont choisi ensemble leur projet à partir des propositions des différentes équipes.

L'expérience devrait maintenant se poursuivre à Périgueux, école du Toulon, à la demande d'une classe de C.P. d'une part et du G.A.P.P. d'autre part.

Jean-Pierre NADAUD qui fonctionne en pédagogie Freinet avec sa classe de L.E.P. (B.T.S. "charpente métallique") est disposé à étudier le projet avec ses élèves.  
Il pourrait également se pencher sur un modèle de mezzanine passe-partout.

Si intéressé  
écrire à Alex LAFOSSE

69, rue Jean Jaurès Coulounieix  
24000 PERIGUEUX